



Déclaration liminaire CSA DNSCE du 10 décembre 2024

Madame la présidente,

Force ouvrière a pris acte de la démission du gouvernement Barnier et de l'annulation des projets de loi de Finances et de loi de financement de la Sécurité sociale 2025, et se réjouit de ne pas voir adoptées ses mesures iniques envers les fonctionnaires et le service public.

Avec l'abandon des projets de lois de finances et projet de loi de financement de la sécurité sociale 2025, les suppressions de postes prévues au budget 2025 disparaissent, le projet des 3 jours de carence et la réduction des 10 pour cent de l indemnisation des jours d'arrêt maladie sont abandonnés , De plus, la reprise de la loi de finances 2024 devra permettre de rétablir la GIPA ,

Face à ce constat FO Fonction publique a suspendu son mouvement de grève des 10 ,11 et 12 décembre 2024 dans l 'attente des orientations du nouveau gouvernement ,

Nous ne saurions trop rappeler cependant notre attachement au statut de la fonction publique, à la pérennité des services publics, aux conditions de travail des agents, à leur santé au travail et à leur pouvoir d'achat, valeurs auxquelles s'adossent nos revendications, et sur lesquelles nous resterons dans la plus grande vigilance.

Dans ce contexte, nous siégeons ce jour au comté social d'administration de la Dnsce dans le souci de marquer notre attachement au dialogue social,

Nous nous apprêtons à examiner un ordre du jour s'inscrivant dans la continuité des séances précédentes .

L'examen du RSU 2023 nous donne l'occasion de rappeler que la douane a décidé de travailler sur un Plan Santé à partir des résultats des DUERP et de l'Observatoire interne, afin de répondre aux obligations légales de préservation de la santé physique et psychique des agents, via un renforcement de leur suivi médical et de la prévention dont ils font l'objet. La traduction concrète de ces principes pour les agents de la DNSCE nous intéresserait au plus haut point, en lien notamment avec des problématiques de conditions de travail déjà portées dans les instances ou qui pourraient apparaître. Nous rappelons que FO revendique une politique ambitieuse de santé et sécurité au travail et de prévention des RPS.

Nous regrettons toutefois , que le nouveau circuit de transmission des signalements n'intègre plus une transmission systématique aux formations spécialisées des CSA, limité à un bilan à présenter aux élus du personnel.

FO rappelle revendiquer le maintien de la communication de ces signalements au fil de l'eau, leur transmission systématique au psychologue du travail et aux services sociaux dans un esprit d'aide aux agents et aux collectifs de travail, et la mise en place d'un outil de recueil inspiré de celui de la DGFiP.

Nous saluons l'effort d'amélioration continue de la prévention en matière de sécurité incendie et saisissons cette occasion pour suggérer l'utilisation et le déploiement de l' applicatif lauréat du prix Jules Verne, dénommé KIELA. Cet outil permettant la visualisation rapide des agents présents sur

site un jour donné à l ‘instant T , ce qui permettra de faciliter et d’accélérer le recensement des présents lors des exercices d’évacuation (et à plus forte raison lors de véritables évacuations).

En matière d’espaces de travail innovants mais aussi de modes de travail innovants, qui comportent tous leurs vertus, tels que la baisse des arrêts de travail corrélée au développement du télétravail, mais aussi leurs inconvénients et leurs risques de dérives,

FO tient à affirmer l’importance du libre choix, de la préservation des collectifs de travail, et de la prévalence du bien-être au travail sur la recherche d’économies.

(je vous remercie de votre attention)

Questions diverses :

- Point fp santé mentale enjeu 2025
- Point plan e santé a prévoir ,
- Point fp attentat terroristes / intrusions pour le personnel et alarme spécifique lors intrusion ,
- Point EMC : attribution chien et besoins logistiques divers (en attente)
- Point affichage point accès au RHS à l’entrée bâtiments du fait des travaux
- Point fiche de postes : entre chef de service et IR expert dans le cadre de la mission gestion du personnel
- sous réserve d’autres points soulevé en séance.,